



CONVENTION DE LOCATION OU DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DU CENTRE CULTUREL

Je soussigné,

Domicilié(e) :

Tél. :

Agissant en qualité d'organisateur,

Représentant l'association ou l'organisme :

Dont le siège est situé à :

M'engage à louer ou occuper à titre gracieux ou payant :

La grande salle la salle 119 autre salle

Le

De heures à heures (la limite maximale est 2 heures du matin).

Activité autorisée dans la salle :

Effectif maximal autorisé :

Grande salle :

154 en configuration tables et chaises

ou 154 en configuration tribunes, parterre et chaises

ou 137 en configuration tribune et parterre

ou 107 en configuration tribune et 1 seule rangée en parterre

Autres salles : **40 personnes**

Suivant le tarif de location ci-dessous :

- Location :
- Caution :

Chèques distincts à déposer en mairie avec la convention complétée et signée en amont de la mise à disposition.

1- CLAUSES GENERALES :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du centre culturel et m'engage notamment à :

- Fournir à cet effet une attestation d'assurance en Responsabilité Civile en cours de validité garantissant mon association ou mon organisme contre les accidents ou dégâts matériels ou corporels qui pourraient être occasionnés au cours de la manifestation mentionnée ci-dessus,
- Respecter la loi réglementant les débits de boissons en général et de boissons alcoolisées en particulier,
- Retirer et rapporter les clés d'accès en mairie,
- Respecter les conditions d'accès à la salle du centre culturel,
- Ne pas accéder aux autres salles du centre culturel sans autorisation préalable,
- Respecter l'occupation maximale des lieux qui expire à 2 heures du matin (sauf dérogation signée de M. le Maire),
- Remettre la salle dans l'état de propreté dans lequel elle m'a été louée ou mise à disposition,
- Appliquer intégralement toutes les clauses et conditions du présent contrat

2- REGLES DE SECURITE EN MATIERE D'INCENDIE ET DE PANIQUE :

Mission assurée par (Identité de la personne désignée par l'organisateur) :

Dispositions relatives à la sécurité : consignes et moyens de secours mis à disposition :

- Extincteurs,
- Alarme incendie,
- Message audio dans la grande salle en cas de diffusion cinématographique dans la grande salle.

Coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence. :

-

L'organisateur certifie :

- Avoir pris connaissance des consignes générales et particulières de sécurité, ainsi que des éventuelles consignes particulières données par l'exploitant et s'engage à les respecter. Il reconnaît notamment avoir pris connaissance et pouvoir faire appliquer les consignes en cas d'incendie, pour ce qui concerne les dispositions mises en œuvre pour l'évacuation des personnes en situation de handicap.
- Avoir procédé avec l'exploitant à une visite de l'établissement et à une reconnaissance des voies d'accès et des issues de secours et pouvoir prendre les premières mesures de sécurité.

- Assurer la vacuité et la permanence des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique.
- Avoir reçu de l'exploitant une information sur la mise en œuvre de l'ensemble des moyens de secours dont dispose l'établissement.

Fait à Lamastre, le

Le Maire,

M. ou Mme

Jean-Paul VALLON,

En qualité d'exploitant

Représentant l'organisateur.